

Lundi 09 juin 2008

Temps forts du 26/05/2008 au 06/06/2008 No. 38

## UN SEMINAIRE DIPLOMATIQUE SE TIENDRA DEMAIN

A l'occasion du quinzième anniversaire du Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, son Président, le Juge Fausto Pocar, son Procureur, Serge Brammertz, et son Greffier, Hans Holthuis, s'adresseront à la communauté diplomatique lors d'un Séminaire Diplomatique.

Ce Séminaire aura lieu demain, mardi 10 juin 2008, de 10 heures à midi, et sera suivi d'une réception.

Si vous n'avez pas reçu votre invitation personnelle, n'hésitez pas à contacter Gea van der Werf, au +31.70.512.85.99, ou [vanderwerf@un.org](mailto:vanderwerf@un.org)

26 mai

## La Chambre d'instance accorde la liberté provisoire à Stanišić et Simatović mais suspend sa décision...

... jusqu'à ce que la Chambre d'appel se prononce sur l'appel déposé par l'accusation contre la mise en liberté provisoire des accusés.

*Le 16 mai, la Chambre d'appel avait suspendu le procès de Jovica Stanišić et Franko Simatović pour un minimum de trois mois et ordonné qu'une réévaluation de l'état de santé de Jovica Stanišić soit effectuée avant de déterminer le moment où le procès devrait reprendre.*

27 mai

## Le TPIY et l'OSCE lance un projet sur l'héritage du Tribunal

Le Président Fausto Pocar et l'Ambassadeur Christian Strohal du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, signent, à Vienne, un échange de lettres relatif à un projet commun ayant pour but d'identifier les meilleures pratiques du Tribunal, et de les partager avec les institutions et les professionnels de la justice des pays de l'ex-Yougoslavie, en vue de contribuer au développement et au renforcement des capacités judiciaires locales.

*Cet accord fait partie d'un plus large éventail de projets portant sur la succession du Tribunal, promue par le Président Pocar au nom du Tribunal.*

*Un communiqué de presse a été émis (en anglais) :*

<http://www.un.org/icty/pressreal/2008/pr1256e.htm>

28 et 29 mai

## Une nouvelle affaire d'outrage connexe au procès Šešelj

Suite à sa mise en accusation pour outrage par la Chambre de 1<sup>ère</sup> instance II, Ljubiša Petković est transféré de Serbie vers le Tribunal. L'accusation d'outrage est fondée sur son refus de répondre à une citation à comparaître prononcée par la Chambre de 1<sup>ère</sup> instance le 7 avril et lui demandant de déposer en tant que témoin de la Chambre dans le procès de Vojislav Šešelj.

*Le 29 mai, lors de sa comparution initiale, Ljubiša Petković plaide non coupable.*

29 mai et 3 juin

## Programmation de deux procès pour outrage dans l'affaire Haradinaj et al.

Accordant une requête de la Défense invoquant le droit des accusés d'avoir suffisamment de temps pour préparer leur défense, la Chambre de 1<sup>ère</sup> instance I repousse, le 29 mai, la tenue du procès d'Astrit Haraqija et de Bajrush Morina: il aura lieu du 8 au 12 septembre (et non plus du 16 au 20 juin).

*Astrit Haraqija et Bajrush Morina ont été mis en accusation en avril 2008, pour avoir essayé de persuader un témoin protégé de ne pas témoigner contre Ramush Haradinaj. En rendant son jugement dans l'affaire Ramush Haradinaj, Idriz Balaj et Lahi Brahimaj, le 3 avril dernier, la Chambre de 1<sup>ère</sup> instance avait souligné les sérieuses difficultés rencontrées pour assurer le témoignage d'un grand nombre de témoins pendant le procès.*

Le 3 juin, la Chambre de 1<sup>ère</sup> instance I ordonne que le procès de Baton Haxhiu se tienne le mardi 24 et le jeudi 26 juin. Une ordonnance mettant fin à la liberté provisoire qui lui fut accordée le 23 mai sera rendue en temps utile.

*Journaliste du Kosovo, Baton Haxhiu fut mis en accusation pour outrage après avoir révélé l'identité d'un témoin protégé dans le procès Haradinaj et al.*

---

[3 juin](#)

**Le ministre de la Justice de Norvège visite le Tribunal**

M. Knut Storberget et plusieurs de ses proches collaborateurs rencontrent le Greffier adjoint, John Hocking, le Procureur adjoint par intérim, Norman Farrell, et le Vice Président du Tribunal, Kevin Parker.

---

[4 juin](#)

**Le Président Pocar s'adresse au Conseil de Sécurité et souligne que les institutions judiciaires locales doivent être capables de poursuivre le travail du Tribunal**

Dans le cadre de son rapport sur la stratégie d'achèvement, le Président Pocar met en valeur l'efficacité et les succès du Tribunal et il explique que la rétention du personnel hautement qualifié du TPIY est l'un des principaux défis auxquels l'organisation doit faire face.

Il rappelle que le Tribunal ne doit pas fermer ses portes avant que les quatre fugitifs aient été jugés et incite vivement le Conseil de Sécurité à clarifier le fait que la tenue des procès de ces accusés ne dépend pas des dates proposées dans le cadre de la stratégie d'achèvement.

Un troisième défi majeur sur lequel il insiste est l'approfondissement du développement des institutions judiciaires en ex-Yougoslavie: il fait valoir que négliger de soutenir les institutions judiciaires dans la région serait une grave erreur de calcul de la part de la communauté internationale et ajoute que la stratégie d'achèvement du Tribunal doit être comprise comme une stratégie permettant la continuation du travail du Tribunal par les acteurs locaux.

Le texte intégral en français du discours du Président est accessible à l'adresse suivante: <http://www.un.org/icty/pressreal/2008/pr1258f.htm>

---

[4 juin](#)

**Le Procureur Brammertz rappelle au Conseil de Sécurité que les victimes réclament la justice qui leur fut promise il y a 15 ans**

Dans son premier rapport au Conseil de Sécurité en tant que Procureur du TPIY, Serge Brammertz fait le point sur les travaux de son Bureau et souligne l'importance d'aider ses collègues dans la région afin qu'ils puissent continuer à poursuivre efficacement les auteurs de crimes de guerre.

Concernant les fugitifs, le Procureur déclare : "Il me paraît inconcevable que ce Tribunal (...) ferme ses portes avant d'avoir jugé tous les accusés encore en fuite. Lors de mon déplacement en Bosnie-Herzégovine en mars dernier, j'ai rencontré un certain nombre d'associations de victimes. Celles-ci veulent plus que jamais que les fugitifs soient appréhendés et que justice soit faite. (...) Elles n'ont jamais perdu espoir. Nous ne devons pas les décevoir. Nous devons tenir la promesse qui leur a été faite il y a quinze ans à la création du Tribunal : leur rendre justice."

Le texte intégral du discours du Procureur est ici: <http://www.un.org/icty/pressreal/2008/pr1259f.htm>

---

### **QUATRE ACCUSÉS TRANSFÉRÉS CONDAMNÉS À ZAGREB ET SARAJEVO**

L'article 11 *bis* du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal prévoit la possibilité de renvoyer une affaire mettant en cause des accusés de rangs intermédiaire et inférieur vers les juridictions nationales compétentes. Conformément à cet article, huit affaires au total, concernant 13 personnes initialement inculpées par le TPIY, ont été renvoyées vers les tribunaux d'ex-Yougoslavie: dix accusés ont été transférés aux autorités de Bosnie-Herzégovine, deux accusés ont été transférés aux autorités de Croatie, et un accusé a été transféré à la Serbie.

Le vendredi 30 mai 2008, la Cour de district de Zagreb a rendu son verdict dans l'affaire Rahim Ademi et Mirko Norac ("Medak Pocket"), renvoyée par le TPIY à la Croatie le 1er novembre 2005 et dans laquelle le procès avait commencé le 18 juin 2007. Rahim Ademi a été acquitté; Mirko Norac a été déclaré coupable de crimes de guerre commis à l'encontre de civils et de prisonniers de guerre, et condamné à sept ans d'emprisonnement.

Le même jour, la Section des crimes de guerre de la Cour d'Etat de Bosnie-Herzégovine (BiH) a reconnu Željko Međaković, Momčilo Gruban et Duško Knežević coupables de crimes contre l'humanité commis dans les camps d'Omarska et de Keraterm. Željko Međaković a été condamné à 21 ans d'emprisonnement, Momčilo Gruban à 11 ans, et Duško Knežević à 31 ans. Initialement mis en accusation par le TPIY, les trois hommes furent transférés en BiH le 9 mai 2006, et leur procès débuta le 20 décembre 2006.

Le quatrième accusé dans cette affaire, Dušan Fuštar, a plaidé coupable de crimes contre l'humanité en avril dernier et a été condamné à neuf ans d'emprisonnement.

\*\*\*\*\*

## LE CALENDRIER DES AUDIENCES POUR LA QUINZAINE 9 JUIN – 20 JUIN 2008\*

...est le suivant :

### LUNDI 9 JUIN

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Delić**, Réquisitoire  
14:15 – 19:00, **Prlić**, procès  
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, procès

### MARDI 10 JUIN

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Delić**, Plaidoiries  
14:15 – 19:00, **Šešelj**, procès  
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, procès  
14:15 – 19:00, **Popović et al**, procès

### MERCREDI 11 JUIN

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Delić**, procès  
14:15 – 19:00, **Šešelj**, procès  
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, procès  
14:15 – 19:00, **Popović et al**, procès

### JEUDI 12 JUIN

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès  
14:15 – 19:00, **Šešelj**, procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, procès  
14:15 – 19:00, **Popović et al**, procès

### VENDREDI 13 JUIN

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, procès

### LUNDI 16 JUIN

Salle d'audience I 14:15 – 19:00, **Prlić**, procès  
Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Momcilo Perisić**, audience de requête (à huis clos)  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, procès

### MARDI 17 JUIN

Salle d'audience I 08:30 – 13:15, **Šešelj**, procès  
14:15 – 19:00, **Prlić**, procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, procès

### MERCREDI 18 JUIN

Salle d'audience I 08:30 – 13:15, **Šešelj**, procès  
14:15 – 19:00, **Prlić**, procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, procès

### JEUDI 19 JUIN

Salle d'audience I 08:30 – 13:15, **Šešelj**, procès  
14:15 – 19:00, **Prlić**, procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, procès

### VENDREDI 20 JUIN

Salle d'audience I 10:00 – 12:00, **Djordjević**, Conférence de mise en état  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, procès

\* Le calendrier des audiences est provisoire et vous êtes invités à consulter les changements de dernières minutes auprès du Media Office (Bureau de Media) (+31-70-512-5343, - 5356, or - 8752)

*Les audiences publiques du Tribunal sont également retransmises sur le site Internet du Tribunal.*

\*\*\*\*\*

**LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 113 ACCUSÉS – SUR 161**

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 113 d'entre elles : neuf ont été acquittées, 55 condamnées (deux sont en attente de transfert, 31 ont été transférées, 20 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 48 accusés : dix sont en appel, deux sont en attente de jugement de première instance, 26 sont en procès, et six en phase préliminaire de procès ; par ailleurs, quatre accusés sont toujours en fuite.

De plus, 24 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

---

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV.  
Greffier : Hans Holthuis. Chef LPTV : Christian Chartier  
Assistante: Gea van der Werf

Ont contribué à ce numéro : Estelle Jeanmart et Lisette Planellas Juda

**Questions et commentaires :**

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, [chartier.icty@un.org](mailto:chartier.icty@un.org)  
Denise Gustin-Gardella, Editrice-adjointe : +31.70.512.53.49, [gustin.icty@un.org](mailto:gustin.icty@un.org)

*Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands*  
[www.un.org/icty](http://www.un.org/icty)

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.